

La g@zette

du Valbonnais

N° 104 – Août 2016

Sous le Sceau du Secret

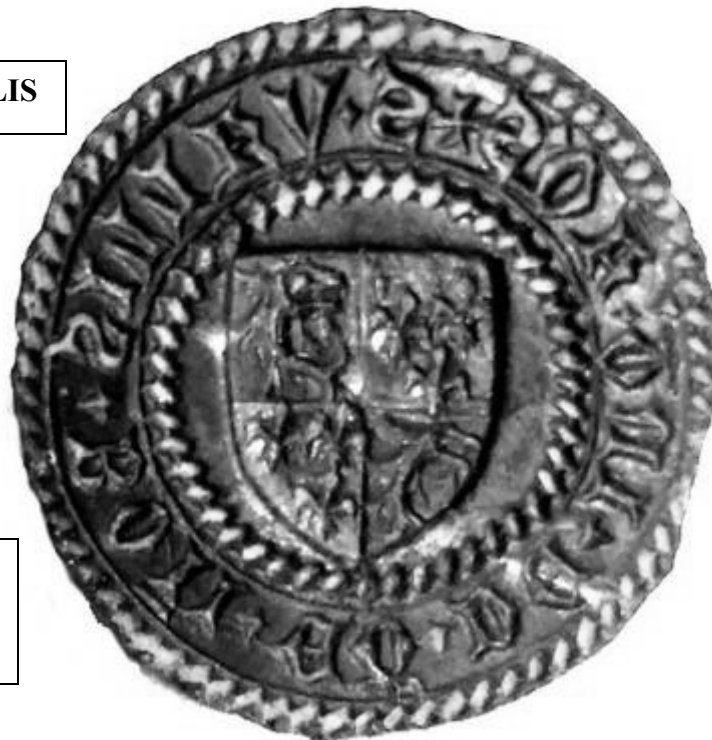


Les secrets du sceau (sigillum)

S = Sigillum

VALLIS

S' = Sigillum
O = ODonIS
A = ALAMANDI



DNI abréviation
de DOMINI

BOII une
abréviation de
BONESII

DE CA une
abréviation de
DE CAMPIS

S . VALLIS . BONII
S' O A . DNLDE . CA

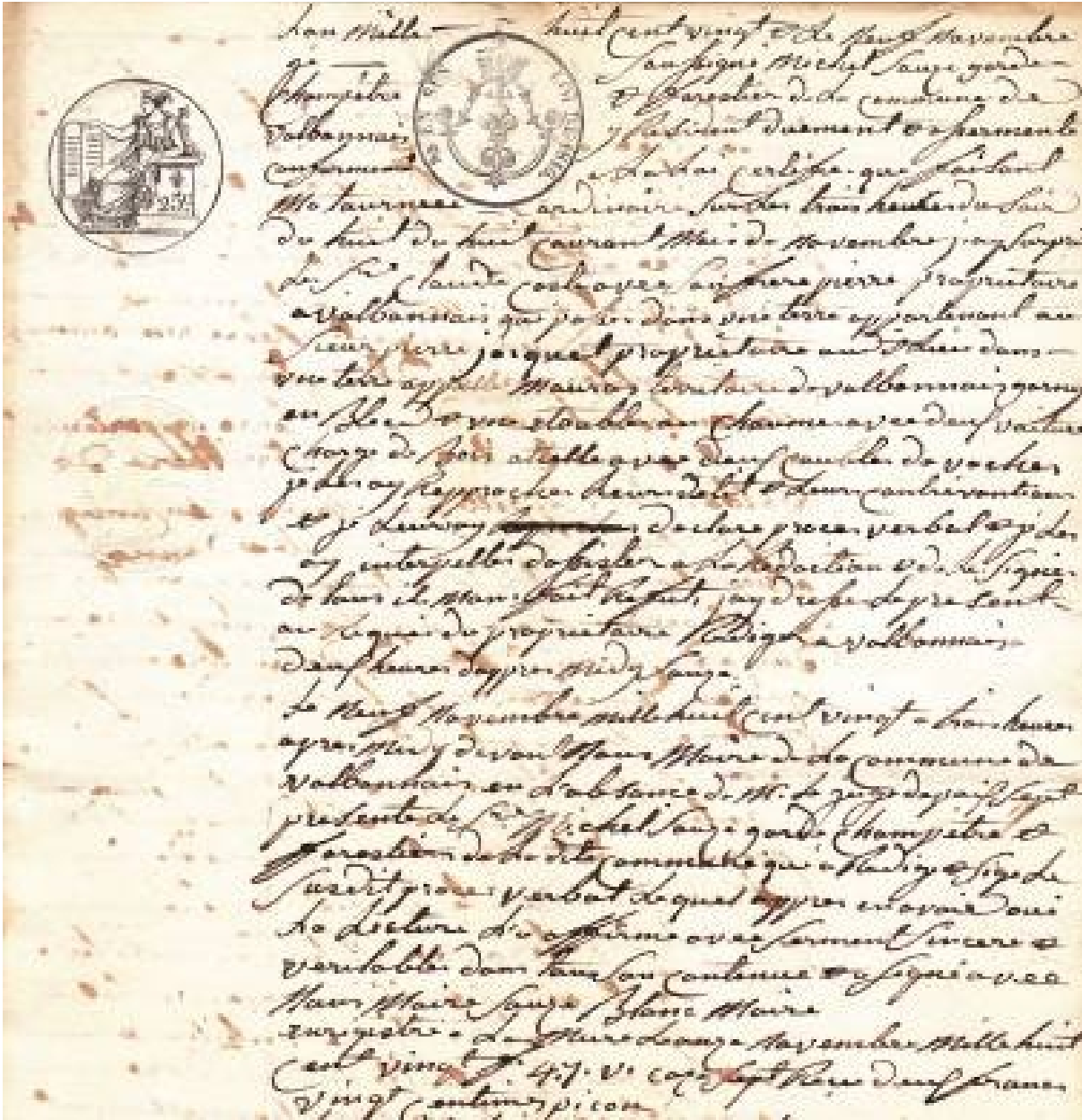
SIGILLUM . VALLIS . BONESII . SIGILLUM . ODonIS . ALAMANDI . DOMINI DE CAMPIS

Sceau de Valbonnais. Sceau d'Odon Allemand, Seigneur de Champ

Sous le sceau du secret... la découverte de ce magnifique sceau valbonnetin du XIII^e siècle sur un *campus* de la *vallis bonesii* de nos ancêtres ne pouvait pas rester confidentielle. L'auteur de La G@zette du Valbonnais a fait appel sur le champ à la sigillographie (en latin, sigillum : le sceau), une science auxiliaire de l'histoire. Il a mis à contribution les spécialistes les plus éminents, Allard, Chorier, Moret de Bourchenu dit Valbonnays, Roman, Rieutord et le généalogiste Freynet. L'actuel Champ sur Drac s'appelait en ce temps là, Le Champ (en latin De Campis). Cette trouvaille qui met du « Baume » au cœur (un clin d'œil à mon archéologue préféré) nous conduira à mettre en exergue la grande famille des Alleman...

Nos aïeux portaient plainte sur le champ !

En ce temps là, le 9 novembre 1820, Michel Sauze était garde champêtre et forestier de la commune de Valbonnais. Cette même année, sous la Restauration, Vidocq, le chef de la Sûreté, avait démantelé une bande organisée de « chauffeurs de pâturons ». Mon ancêtre paternel, Pierre Jacquet (1771 - 1826), originaire des Surrez, un hameau du Périer, n'hésitait pas à « montrer de quel bois il se chauffe » pour le viol odieux de sa terre de Murras (Mal-Ras) traversée par deux charges de bois, tirées par deux couples de vaches. Il alla donc quérir, le Michel Sauze, un garde dûment assermenté, la police de proximité de M. Blanc, le maire de Valbonnais.



Procès verbal de Michel Sauze, garde champêtre et forestier de Valbonnais

Marcel Vieux, généalogiste et historien, m'a aidé à le transcrire ainsi :

L'an mille huit cent vingt et le neuf novembre
je soussigné Michel Sauze garde
champêtre & forestier de la commune de
Valbonnais y résident duement assermenté
conformément à la loi certifie que faisant
ma tournée ordinaire sur les trois heures du soir
du huit du huit du courant mois de novembre j'ay surpris
les Sr Claude Coste avec son frère Pierre propriétaire
à Valbonnais qui passer dans une terre appartenant au
Sieur Pierre Jacquet propriétaire audit lieu dans
une terre appelé Mauras territoire de Valbonnais garny
en blé & une étouble ou chaume avec deux voiture
charge de bois attelle avec deux coubles de vaches
je les ay reproché leur délit & leurs contreventions
et je leur ay ~~reproché~~ déclaré procès verbal et je les
ay interpellé d'assister à la rédaction et de le signer
De tout il m'on fait refus, j'ay dressé le présent
au requis du propriétaire rédigé à Valbonnais
Deux heures d'après midy Sauze.

Le neuf novembre mille huit cent vingt à trois heures
Après midy devant nous Maire de la commune de
Valbonnais en l'absence de M. le juge de paix s'est
présenté le Sr Michel Sauze garde champêtre et
forestier de ladite commune qui a rédigé & signé le
susdit procès verbal lequel après en avoir oui
la lecture l'a affirmé avec serment sincère &
véritable dans tous son contenu e& a signé avec
nous Maire, Sauze Blanc Maire
enregistré à la Mure le onze novembre mille huit
cent vingt f° 4.7. ve Caze sept reçu deux francs
vingt centimes. Picon



Le 7 décembre, Pierre François Cros huissier royal, donne assignation aux frères Coste de comparaître le 12 à l'audience donnée par M. Blanc, juge de paix du canton d'Entraigues. Le sieur Jacquet a reçu un dommage considérable. Il ne leur devait aucune servitude au Mauras...



Le requérant, Pierre Jacquet a souffert de dommages considérables dans sa pièce de terre, sise à Mauras, ensemencée en blé et seigle selon l'assignation de Pierre François Cros, huissier, au dépens de Claude et Pierre Coste frères. (ci-dessous)

L'an mille huit cent vingt & le sept décembre
 Je Pierre François Cros huissier royal reçu & assermenté
 au tribunal civil de l'arrondissement de Grenoble
 résident à Valbonnais canton d'Entraigues patente n° 82
 soussigné au requis de Sr Pierre Jacquet propriétaire
 domicilié résident à Valbonnais canton d'Entraigues
 ou il élit domicile en sa personne & demeure. J'ay
 intimé & signifié à Sr Claude Coste & à Pierre
 Coste frères cultivateurs domiciliés et résident à Valbonnais
 le procès verbal qui a été dressé contre eux par le garde
 champêtre et forestier de la commune de Valbonnais
 le neuf novembre dernier présente année que a
 été recensé le même jour par Mr. le Maire de
 la commune de Valbonnais & enregistré à
 la Mure le onze novembre par Mr. Picon
 receveur d'enregistrement qui a perçu deux
 francs vingt centimes duquel il résulte que les
 susnommés se sont permis le huit novembre
 dernier de passer avec attelages dans une pièce
 de terre appartenant au requérant située à Mauras
 territoire de Valbonnais ensemencée en blé et

de seigneur & Louis Picon de Mure
 par lequel il est déclaré par jugement
 de la Cour de Grenoble que les susnommés
 ont été condamnés à payer au requérant
 la somme de deux mille francs pour
 dommages & intérêts par eux causés
 par le passage de leurs attelages
 dans la pièce de terre susdite le huit
 novembre dernier. Le tout par un
 procès verbal dressé par le garde
 champêtre & forestier de la commune
 de Valbonnais le neuf novembre
 dernier & enregistré à la Mure le
 onze novembre par Mr. Picon
 receveur d'enregistrement qui a
 perçu deux francs vingt centimes
 duquel il résulte que les susnommés
 se sont permis le huit novembre
 dernier de passer avec attelages
 dans la pièce de terre susdite le
 huit novembre dernier.

C. Cros huissier
 au requis de Sr Pierre Jacquet
 le sept décembre 1820
 au Mure

L'an mille huit cent vingt & le sept décembre,
 Je Pierre François Cros huissier royal reçu & assermenté
 au tribunal civil de l'arrondissement de Grenoble
 résident à Valbonnais canton d'Entraigues patente n° 82
 soussigné au requis de Sr Pierre Jacquet propriétaire
 domicilié résident à Valbonnais canton d'Entraigues
 ou il élit domicile en sa personne & demeure. J'ay
 intimé & signifié à Sr Claude Coste & à Pierre
 Coste frères cultivateurs domiciliés et résident à Valbonnais
 le procès verbal qui a été dressé contre eux par le garde
 champêtre et forestier de la commune de Valbonnais
 le neuf novembre dernier présente année que a
 été recensé le même jour par Mr. le Maire de
 la commune de Valbonnais & enregistré à
 la Mure le onze novembre par Mr. Picon
 receveur d'enregistrement qui a perçu deux
 francs vingt centimes duquel il résulte que les
 susnommés se sont permis le huit novembre
 dernier de passer avec attelages dans une pièce
 de terre appartenant au requérant située à Mauras
 territoire de Valbonnais ensemencée en blé et

seigle et que le requérant a souffert des
dommages considérables dans la terre dont il
s'agit. En conséquence j'ay au requis du Sieur
Jacquet cité & donné assignation à Claude Coste
et à Pierre Coste frères pour comparaitre à Entraigues
Mardy prochain compté le douze du courant
Mois de décembre à l'audience qui sera
donné par Mr. Blanc juge de paix du canton
ou son suppléant dans la salle ordinaire
De ses séances à neuf heures du matin
pour s'entendre condamner par jugement en
dernier ressort à payer au requérant avec
intérêts légitimes la somme de cinquante
francs solidairement pour lui tenir lieu
de ses dommages pour avoir passé avec attelage
sans permissions et sans titres dans la terre
dont s'agit & aux frais du procès verbal
et aux dépends de l'instance ayant à ces fins
audits Claude & Pierre Coste donné
aux chacuns séparément copie du présent
en son domicile dont le cout est de cinq francs
soixante centimes portant savoir pour
Claude Coste à son beau-père Audinos
pour Pierre Coste à Audinos .

CROS huissier

Enregistré à la Mure le onze X bre 1820

F° 56 A Caze 12 Reçu un franc dix

Centimes

Picon

1.10

5.00

6.10

4.05

10.15



La pièce de terre dite « au Mauras » figurait sans doute sur l'ancien cadastre dit napoléonien qui, lui, a retenu la désignation très évocatrice « Mal-Ras ». Mon grand-père paternel, mon père ont cultivé cette terre ancestrale, celle de Pierre Jacquet. C'était pour nous l'éternelle terre de « Mauras » ! En attendant que le juge de la paix du canton d'Entraigues calme le courroux de mon aïeul, je renvoie le lecteur à l'anecdote de l'âne du Pistoulou qui, le 21 septembre 1932, jour de foire de Valbonnais, avait manifestement abusé de la sarriette ! [La G@zette du Valbonnais N° 48]



Fortius ! Les
Faures en V...



Citius
Altius
Fortius

Denis Champollion : Jeux Intervillages



Champions !!



Stephan Bourguignon

Y
A
V
A
I
T



Isabelle Mendez

L
E

F
E
U



Stephan Bourguignon

A
U

L
A
C